



# *Ensemble!*

*Un siècle de syndicalisme policier à Montréal*



**Prix Policiers  
du Québec :**

Découvrez  
des héros de l'ombre



**Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal**

VOL. 15 / 2017

*Nous protégeons  
ceux et celles qui protègent les autres*

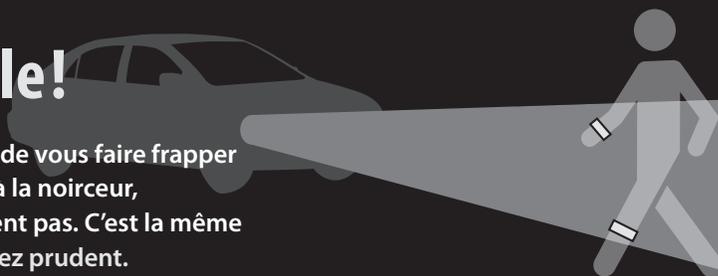
# À pied, soyez visible!



Québec 

## À pied, soyez visible!

Comme piéton, vous êtes plus à risque de vous faire frapper par un véhicule lorsque vous marchez à la noirceur, parce que les conducteurs ne vous voient pas. C'est la même chose lorsqu'il pleut ou qu'il neige. Soyez prudent.



### **Portez des vêtements ou des accessoires réfléchissants.**

C'est un moyen efficace d'éviter une collision lorsqu'il fait noir.

Les accessoires réfléchissants sont plus efficaces lorsqu'ils sont portés dans le bas du corps, car les phares des voitures éclairent surtout à cet endroit.

### **Marchez sur le trottoir.**

S'il n'y en a pas, marchez sur l'accotement ou sur le bord de la rue, dans le sens contraire de la circulation.

**Traversez aux intersections en respectant la signalisation**  
(feux pour piétons, feux de circulation ou panneaux d'arrêt).

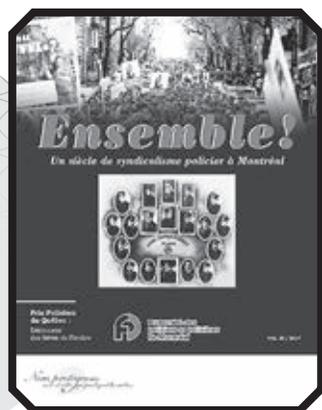
Marcher sur le trottoir et traverser aux intersections vous rend plus visible par les conducteurs puisqu'ils s'attendent à vous voir à ces endroits. Vous y êtes donc plus en sécurité.

Société de l'assurance  
automobile

Québec 



**Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal**



## ***Ensemble!***

Volume 15 / Édition 2017

### ***Un siècle de syndicalisme policier à Montréal***



**EFFICOM**

ÉDITEUR  
1591, rue Principale  
Bureau 201  
Sainte-Julie (Québec)  
J3E 1W6  
Tél. : 514 908-2626

ADMINISTRATION,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
**Marcel Forest,**  
ADM.A.

DIRECTEUR VENTE  
PUBLICITAIRE  
**André Labonté**

DIRECTRICE  
INFOGRAPHIE  
**Nancy Bossé**

DIRECTRICE SERVICE  
À LA CLIENTÈLE  
**Nancy Thibeault**

PRÉSIDENT

**Yves Francoeur**

•

VICE-PRÉSIDENT À LA RECHERCHE  
ET AUX COMMUNICATIONS

**Mario Lanoie**

•

RÉDACTEUR EN CHEF

**Martin Desrochers**

•

COLLABORATRICE

**Danielle Lanthier**

•

CONCEPTION GRAPHIQUE

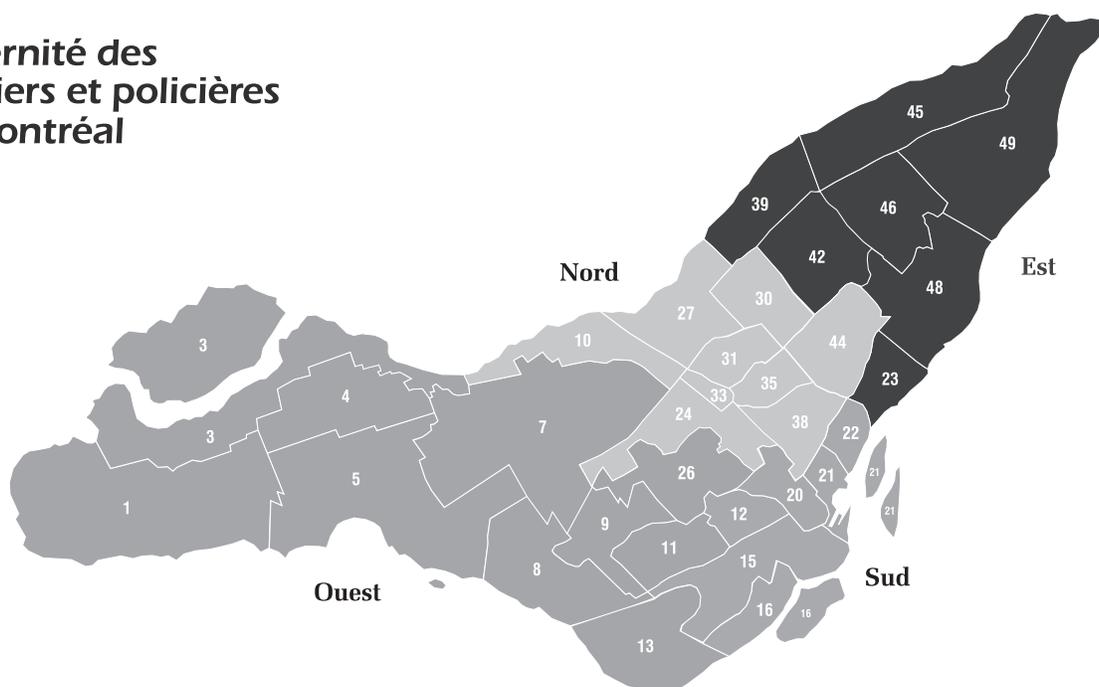
**Efficom Inc.**

# SOMMAIRE

Qui sommes-nous?	<b>2-3</b>
Un siècle de syndicalisme policier à Montréal, <i>Yves Francoeur</i>	<b>4</b>
Dîner reconnaissance soulignant la 50 <sup>e</sup> édition de la Journée Fèves au lard / Omnium de golf de la Fraternité	<b>5</b>
Facebook et vie privée, <i>M<sup>e</sup> Julien David Hobson</i>	<b>6</b>
Prix Policiers du Québec	<b>7-12</b>
Section Rétro	<b>13-16</b>
Section Musée	<b>17-26</b>
Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal	<b>27</b>
La symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal plus vivante que jamais!	<b>28-29</b>
Une association engagée et près de ses membres	<b>30-31</b>
Caisse Desjardins des policiers et policières	<b>32</b>



**Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal**



## Qui sommes-nous?

LA FRATERNITÉ DES  
POLICIERS ET POLICIÈRES  
DE MONTRÉAL, C'EST PRÈS  
DE 4 500 MEMBRES ACTIFS  
ET 68 ANS D'HISTOIRE!

**R**

ecconnue comme

l'un des chefs de file du milieu policier, la Fraternité des policiers et policières de Montréal est le plus grand syndicat de policiers municipaux du Québec. La Fraternité est membre associée de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et membre de l'Association canadienne des policiers (ACP).

Nous représentons quelque 4 500 policiers et policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et offrons des services à plus de 4 800 membres retraités.

Nos Statuts et règlements stipulent que « la Fraternité a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres ».

Quant à la **structure syndicale** de la Fraternité, elle compte près de 150 personnes réparties dans les 32 postes de quartier, les 4 centres opérationnels du territoire et plusieurs autres unités couvrant un large éventail d'activités policières.

La Fraternité est constituée d'un conseil de direction composé de 6 membres, soit le président et 5 vice-présidents, **tous des policiers élus par leurs pairs au suffrage universel**. Plusieurs cadres, des avocats dédiés aux membres ainsi qu'une douzaine d'employés en forment la permanence. Une équipe dynamique qui avance toujours!

**Mario Lanoie**

Vice-président à la Recherche  
et aux communications

# Le conseil de direction de la Fraternité



**Yves Francoeur**  
PRÉSIDENT



**André Gendron**  
VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF



**Pascal Poirier**  
VICE-PRÉSIDENT À LA TRÉSORERIE  
ET AU SÉCRÉTARIAT



**Mario Lanoie**  
VICE-PRÉSIDENT À LA RECHERCHE  
ET AUX COMMUNICATIONS



**Yves Gendron**  
VICE-PRÉSIDENT À LA PRÉVENTION  
ET AUX RELATIONS AVEC LES MEMBRES



**Jean-François Potvin**  
VICE-PRÉSIDENT AUX RELATIONS  
DE TRAVAIL



# *Un siècle de syndicalisme policier à Montréal*

**La Fraternité est née en 1950 mais c'est en septembre 1918 que les policiers de Montréal se sont d'abord syndiqués en formant l'Union ouvrière fédérale des policiers, local n° 62. À l'époque, les policiers de Montréal sont les plus mal payés des grandes villes canadiennes et leur semaine de travail est de 84 heures, c'est-à-dire douze heures par jour et sept jours par semaine. Ils n'ont qu'une journée de congé aux deux semaines. En moyenne, les autres salariés travaillaient environ cinquante heures par semaine.**

**E**n 1918, l'inflation est galopante, les salaires stagnent et une pénurie de main-d'œuvre sévit à la suite du décès de milliers de jeunes hommes sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale. Les conditions de travail des policiers de Montréal sont pratiquement inhumaines et la colère gronde. Il manque de travailleurs et les conditions sont favorables à l'établissement d'un rapport de force.

L'émergence du syndicalisme ne passe pas inaperçu, et des policiers de Montréal décident de s'organiser pour faire cesser l'exploitation et tenter d'obtenir des conditions plus décentes. C'est le début d'une grande aventure qui dure depuis un siècle.

La Ville de Montréal et l'État québécois avaient tout fait pour empêcher la syndicalisation. Heureusement, le temps et la volonté de modernité faisant leur œuvre, les lois antisyndicales n'ont pas suffi. Encore aujourd'hui, nous faisons parfois face à des législations antisyndicales, récemment avec les lois 15 et 24 qui prétendent abolir la libre-négo et l'arbitrage impartial.

Bien entendu, les temps ont changé. Les enjeux se sont raffinés même si, au final, les fondements sont demeurés les mêmes : défendre les conditions de travail et les droits des travailleurs. Les syndicats sont un contrepoids essentiel pour contrer la propension à vouloir minimiser la valeur des services. Dans le contexte actuel de mondialisation effrénée, il devient encore plus important d'éviter un déséquilibre des forces, souvent précurseur d'un nivellement vers le bas.

Les policiers et policières ont la particularité d'être en contact quotidien avec les côtés les plus sombres de l'humain. Ils doivent gérer les situations extrêmes impliquant la violence, la mortalité, la détresse physique, psychologique, morale et financière, parfois même la déchéance la plus choquante. Ils sont constamment filmés, souvent accusés le matin, jugés le midi et exécutés le soir sur les médias sociaux... pour un geste pris hors contexte. Ou encore entraînés pendant des années devant diverses instances pour des décisions ayant dû être prises en quelques secondes.

## *La Fraternité doit demeurer forte*

Nous sommes fiers d'être les héritiers de ces pionniers qui ont su jeter les bases d'une institution sur laquelle les 4 500 policiers et policières de Montréal peuvent compter encore aujourd'hui. Non seulement les policiers peuvent compter sur nous, mais la population peut également compter sur nos membres pour la protéger et sur la Fraternité pour jouer un rôle de chien de garde de la qualité des services.

En définitive, ce centième anniversaire en 2018 du syndicalisme policier montréalais représente une belle occasion de se souvenir du passé... tout en regardant vers l'avenir!

**Yves Francoeur**  
Président



# Dîner reconnaissance soulignant la 50<sup>e</sup> édition de la Journée Fèves au lard

**C**ette année, le dîner pour souligner l'apport des bénévoles et des partenaires de la Fraternité dans l'organisation de la Journée Fèves au lard était un peu plus spécial que d'habitude! Rappelons que c'est principalement grâce à cette activité que le Fonds humanitaire de la Fraternité peut redistribuer approximativement 100 000 \$ par année à des organismes à but non lucratif œuvrant auprès d'enfants malades et dans le besoin. Cette journée n'aurait pas pu se tenir sans le concours du SPVM. Un remerciement tout particulier à Rodger Brulotte qui a une nouvelle fois assuré avec brio la présidence d'honneur.

Les trois unités ayant vendu le plus de repas :



**PDQ-03, 839 repas vendus : Yves Francoeur, Julie Dupré, Rodger Brulotte, Sylvain Doucet et Claude Bussièrès.**



**PDQ-24, 1 101 repas vendus : Yves Francoeur, Anna Karadimos, Stephen Zakrzewski, Rodger Brulotte, Steve Girard et Claude Bussièrès.**



**PDQ-42, 3 082 repas vendus : Yves Francoeur, Frédéric Houle, madame et monsieur Montanaro, Pascal Gosselin et Claude Bussièrès.**

## Omnium de golf de la Fraternité : plus de 20 000 \$ pour les bonnes œuvres

**A**vec 325 golfeurs et 360 personnes présentes au souper, la Fraternité a encore une fois organisé un événement mémorable. Outre la joie de vivre habituelle de ses participants, on sentait également que le règlement de la convention et du régime de retraite insufflait un bon vent!



# Facebook et vie privée

---

M<sup>e</sup> Julien David Hobson  
Roy Bélanger avocats

**A**

u mois de mai 2017, le réseau social Facebook comptait environ deux milliards d'utilisateurs. Il n'est donc pas étonnant d'apprendre que les avocats sont consultés régulièrement afin d'expliquer les tenants et aboutissants qui découlent de l'utilisation de ce réseau social.

Il n'est pas rare que les salariés qui sont confrontés par leurs employeurs avec des commentaires qu'ils ont tenus sur Facebook invoquent qu'ils relèvent de leur vie privée.

Or, le droit à la vie privée n'est pas absolu. Selon les circonstances, il varie en fonction de ce que les tribunaux appellent l'expectative raisonnable de vie privée. Les critères qui définissent l'expectative raisonnable sont les suivants : le contrôle et l'accès à l'élément visé; la nature de la communication; la propriété de l'objet; la nature de la personne visée par la communication et l'attente subjective et le caractère raisonnable. Dans les faits, il est désormais généralement reconnu par les tribunaux que les salariés ont très peu d'expectatives raisonnables de vie privée en ce qui a trait à leurs commentaires sur des pages Facebook. Certains décideurs laissent voguer qu'un nombre limité d'amis ou des restrictions empêchant l'accès aux commentaires par le public seraient susceptibles d'influencer leurs décisions. Une preuve obtenue par Facebook a aussi été déclarée inadmissible puisque le représentant d'un employeur avait utilisé une manœuvre frauduleuse en créant un faux profil<sup>1</sup>.

Chose certaine, les obligations de loyauté et de civilité inhérentes à tout contrat de travail s'appliquent en tout temps. Un employeur peut discipliner un salarié pour des commentaires tenus sur Facebook. La jurisprudence regorge d'exemples qui font réfléchir.

Une salariée a vu la reconnaissance de sa lésion professionnelle renversée lorsque son employeur a produit des photos Facebook démontrant qu'elle avait des positions incompatibles aux douleurs qu'elle alléguait alors qu'elle était en arrêt de travail<sup>2</sup>.

Un arbitre a imposé une suspension de quatre mois à un salarié qui avait partagé sur Facebook une photo modifiée et truquée de lui torse nu avec une bière accompagné de deux cadres dans le lobby de l'établissement de son employeur. Les deux cadres étaient facilement reconnaissables malgré qu'ils avaient les yeux cachés de lignes noires<sup>3</sup>.

Un arbitre de différends chargé de régler un conflit entre le gouvernement conservateur et le syndicat des postiers au sujet d'offres finales a été récusé par la Cour fédérale puisque, entre autres, il était « ami » Facebook avec les ministres conservateurs responsables de sa nomination et de Postes Canada<sup>4</sup>.

Une salariée avec 31 années d'ancienneté a été congédiée étant donné qu'elle s'était moquée à une trentaine de reprises sur une période d'un mois de son employeur et de ses superviseurs. La salariée croyait ses commentaires privés, mais l'arbitre considère qu'ils sont disproportionnés et qu'elle demeure responsable de ceux-ci. La salariée n'avait que 52 « amis » Facebook<sup>5</sup>.

Malgré les frustrations quotidiennes que vous pouvez vivre en tant que policiers et policières, sachez que vos pages Facebook, celles de vos « amis » ou groupes, ne sont pas de bons échappatoires pour ventiler vos états d'âme et ne sont pas à l'abri du pouvoir disciplinaire de votre employeur.

---

<sup>1</sup>2012 QCCLP 7666

<sup>4</sup>2012 CF 975

<sup>2</sup>2009 QCCLP 7139

<sup>5</sup>Canada Post Corp. v. Canadian Union of Postal Workers, CUPW 730-07-01912, Arb. Ponak

<sup>3</sup>2014 Canlii 56312 (QC SAT)

# Prix Policiers du Québec



LES PRIX POLICIERS DU QUÉBEC

Il s'agit d'un événement annuel grandiose sous le sigle d'un déjeuner de gens d'affaires ayant lieu à la salle de bal de l'hôtel Marriott Château Champlain de Montréal.

Les nominés qui ont été choisis parmi plusieurs candidats soumis par leurs pairs sont invités au Gala des Prix Policiers du Québec pour souligner l'excellence de leur travail au jour le jour. Durant les dix dernières années, près de 300 récipiendaires ont été honorés en la présence de personnalités du monde politique, des affaires et du domaine de la sécurité publique.

Voici les policiers et policières du Service de police de Montréal honorés lors du dernier Gala ayant eu lieu le 16 novembre 2017, et surtout, les histoires dans lesquelles ils se sont illustrés.

**L**e Gala des Prix Policiers du Québec a été créé en 1999 par des policiers et policières ayant à cœur la profession qu'exercent quelque 15 000 de leurs confrères et consœurs, tant au niveau fédéral, provincial que municipal qui œuvrent au Québec. Leurs efforts sont soulignés par la remise officielle d'un Cristal intitulé : « Héros de l'ombre » lors du Gala.



***Marc-André Arpin, Annie Arseneau, Yannick Beaulieu, Patrice Bigras, Maxime Delorme, Carl Hamilton, Jimmy Hébert, Jonathan Larrivée, Paul Morin Jr, Stéphane Ouellet, Danny Paquette, Sébastien Paquet, Frédéric Plante et Hugues Thibault***

En milieu de nuit, le 31 août dernier, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de Montréal, une équipe d'agents du SPVM, leur sergent et leur commandant rangent leur équipement après leur intervention réussie auprès d'un homme en crise qui s'était barricadé chez lui. C'est alors qu'ils aperçoivent des flammes et de la fumée s'échappant du deuxième étage d'un immeuble de 8 logements, situé à proximité.

Les agents n'ont aucun équipement respiratoire, mais empoignant les extincteurs de service de leurs véhicules, ils se précipitent aussitôt vers l'immeuble.

Des voisins leur crient qu'il y a un bébé au deuxième. Un sergent y court. La porte du logement est entrouverte, le feu roule déjà au plafond de la cuisine. Le sergent vide son extincteur pour contrer la propagation des flammes. Derrière lui, deux autres policiers entrent à leur tour, extincteurs en main. C'est finalement une douzaine d'extincteurs qui seront vidés pour tenter de contenir l'incendie.

Pendant ce temps, du côté opposé du bâtiment, des policiers entrent un à un dans le logement en rampant, retenant leur respiration, remplacés par un collègue chaque fois qu'ils doivent ressortir, à bout de souffle. La fumée est dense, on ne voit rien, mais ils y retournent : ils ont entendu les pleurs du bébé.

À tâtons, en rampant, totalement aveuglé mais relié par un fil de rallonge à un collègue à l'extérieur, l'un d'entre eux s'accroche dans ce qu'il devine être un parc de bébé. Sorti reprendre son souffle, il retourne en-dedans : un sanglot du bébé lui permet de le localiser enfin! Il l'agrippe, sort à toute vitesse. La petite a la bouche et le nez noircis, elle est en détresse respiratoire. Transportée d'urgence à l'hôpital, elle s'en tirera saine et sauve.

D'autres policiers font le tour des logements, frappent aux portes, les défoncent : ils réussissent à réveiller et à évacuer une trentaine de personnes endormies, dont la gardienne de l'enfant, fortement intoxiquée, qui avait laissé le bébé seule dans le logement.

Huit des policiers sont incommodés par la fumée, l'un a des brûlures aux mains, quatre d'entre eux sont conduits à l'hôpital.

Pour être intervenus sans hésiter, avoir coordonné efficacement leurs efforts devant les multiples défis qui les attendaient, et avoir ainsi constitué une chaîne soudée par le courage de chacun de ses maillons, ces héros de l'ombre ont été honorés.



*Paul Morin Jr, Jimmy Hébert, Carl Hamilton, Jonathan Larrivée, Danny Paquette, Frédéric Plante, Marc-André Arpin, Patrice Bigras, Sébastien Paquet, Yannick Beaulieu, Annie Arseneau, Stéphane Ouellet, Maxime Delorme et Hugues Thibault.*



Marc-André Arpin



Annie Arseneau



Yannick Beaulieu



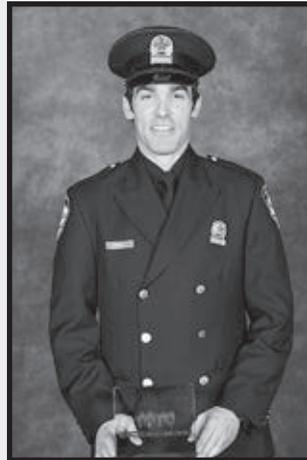
Patrice Bigras



Maxime Delorme



Carl Hamilton



Jonathan Larrivée



Paul Morin Jr



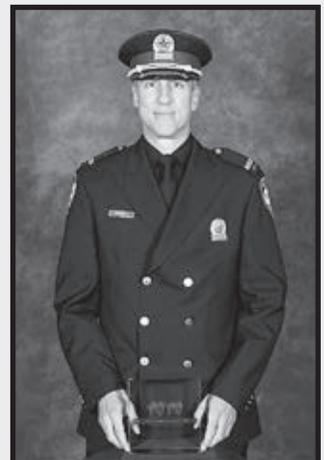
Danny Paquette



Sébastien Paquet



Frédéric Plante



Hugues Thibault



## LES PRIX POLICIERS DU QUÉBEC



Rafaël Beaulieu

### *Rafaël Beaulieu et Simon Lavoie*

Le 8 juillet dernier, la pluie est diluvienne et les égouts refoulent dans plusieurs quartiers de Montréal. Un agent, en route pour un service d'ordre, aperçoit un véhicule pris dans une accumulation d'eau de pluie sous un viaduc. L'agent avise la centrale de la situation sur les ondes et va immédiatement voir s'il y a quelqu'un à bord. Une dame s'y trouve, derrière le volant.

L'agent demande des ressources en urgence, informe la dame que les secours sont en route, tente de la calmer

et de la rassurer. L'eau continue de monter, finit par atteindre la moitié des fenêtres latérales et les secours ne sont toujours pas là. L'agent se jette à l'eau.

La dame s'est réfugiée sur la banquette arrière. L'avant du véhicule est maintenant complètement sous l'eau mais l'arrière émerge encore.

L'agent brise la lunette arrière avec son bâton télescopique et réussit à faire sortir la dame du véhicule.

Une fois à l'eau avec l'agent, la dame panique, s'agrippe à lui. L'agent ne touche pas le fond et il peine à soutenir la dame sans couler lui-même.

Un second agent, tout juste arrivé, se déleste aussitôt de son équipement et se lance à l'eau pour seconder son collègue. Mesurant 6 pieds 3 pouces, il a de l'eau jusqu'au cou. Il ramène la dame sur la terre ferme, ce qui permet à son collègue de les rejoindre. La dame n'aura finalement à être traitée que pour un choc nerveux.

Pour leur sens du devoir, leur courage et pour n'avoir pas hésité à risquer leur propre vie afin d'en sauver une autre, ces héros de l'ombre ont été honorés.



Denis Perrier

## *Denis Perrier*

Le courage, la détermination, le sang-froid, ne sont pas les seuls critères retenus dans l'attribution d'un Cristal.

On trouve aussi, parmi les Héros de l'ombre, des parcours de vie professionnelle et personnelle remarquables, des êtres d'exception. En voici un.

Devenu policier en 1990, il se joint au SPVM en 1993. En 1996, il devient secouriste à l'Ambulance Saint-Jean, puis instructeur, premier répondant médical et, d'échelon en échelon, membre de l'état-major provincial à titre d'officier des affaires publiques. En tant que formateur, il y assure le développement d'un environnement respectueux, contre toute forme de harcèlement.

Fantassin au 4<sup>e</sup> Bataillon du Royal 22<sup>e</sup> Régiment, de 1991 à 2016, il participe, en 1995, à une mission de l'ONU en Bosnie-Herzégovine à titre de policier régimentaire : protection des convois, distribution d'aide humanitaire dans les hôpitaux, application des lois militaires et canadiennes dans le camp. Il sera cité lors du bombardement du camp canadien à Visoko. Mettant son expérience et son écoute attentive à profit, il est aussi pair aidant auprès des militaires revenant de mission avec des problèmes physiques ou psychologiques.

Président pour le Québec de l'Association des vétérans de l'OTAN depuis bientôt 3 ans, il donne des conférences aux jeunes recrues de l'armée, dans les écoles, tant au Québec qu'à l'extérieur. Il a reçu le prix provincial du modèle à suivre pour les jeunes cadets et cadettes.

La sécurité des citoyens et de ses confrères policiers étant, pour lui, fondamentale, il est, depuis 2006, vérificateur d'armes pour le Registre canadien des armes

à feu et entraîneur en emploi de la force au sein de la communauté de pratique.

Depuis mars 2009, il est pompier volontaire : incendies, désincarcération, troubles médicaux, de jour comme de nuit, été comme hiver, mais aussi : perfectionnement continu, prévention des incendies, bénévolat dans sa communauté.

Membre de la Garde côtière auxiliaire canadienne pendant plusieurs années : sécurité des plaisanciers, patrouilles maritimes, inspections d'embarcations, sauvetages. Il est un initiateur d'une première au Canada : le Cours de survie sur l'eau pour agent nautique.

Avec plus de 430 dons de sang, de plaquettes et de plasma à Héma-Québec, il est aussi inscrit au Registre international de donneurs de cellules souches. Avec plus de 150 transports d'organes avec le SPVM, il s'implique bénévolement à sensibiliser les gens au don d'organe en animant des kiosques et en distribuant de l'information.

Il est aussi impliqué personnellement, et financièrement, dans des organismes qui lui tiennent à cœur : l'Ordre de Saint-Lazare, en soins palliatifs; l'Ordre de Sainte-Catherine du Mont Sinaï, auprès des itinérants; l'Ordre de Saint-François, en environnement; l'Ordre de Saint-Georges, auprès des militaires blessés et leurs familles.

Tout ça, ça finit par se savoir... En 2015, le gouverneur général du Canada, l'honorable David Johnston, a remis à ce citoyen et policier hors pair un prix national pour l'entraide.

Lors des inondations de 2011 en Montérégie, il avait pris congé de travail pour consacrer plus de 300 heures, nuit et jour, à aider. Il vient de récidiver, lors des inondations de Rigaud.

Voilà où, à 11 h 46 ce matin, s'arrêtait la liste, très résumée, des accomplissements de cet homme.

Pour avoir fait de sa vie personnelle et professionnelle un engagement total à aider, protéger, sensibiliser, soutenir ceux et celles qui ont croisé, et croiseront encore, son chemin, ce héros de l'ombre a été honoré.



← Pierre Veilleux, président de l'APPQ, Robin Côté, président de la FPMQ, Yves Francoeur, président de la FPPM ainsi que Serge Bilodeau, président de l'AMPMQ, remettent un chèque de 6 000 \$ à l'Association québécoise de prévention du suicide.



# Section Rétro

Serment d'office de l'exécutif du premier syndicat des policiers de Montréal, formé en septembre 1918 sous le nom de l'Union ouvrière fédérale des policiers, n° 62. Ce document original d'époque, détenu par la Fraternité, est non daté mais a vraisemblablement été produit au courant des années 1920.

## Officier d'Installation

Frères, levez tous la main droite, et répétez après moi l'obligation suivante; substituant votre nom au mien, partout où il est nécessaire:

Je ..... m'engage ici sur parole et sur honneur à remplir fidèlement tous les devoirs de mon office tels que prescrit par les lois de l'Union Fédérale des policiers N°62; je m'engage à transmettre à mon successeur à l'expiration de la teneur de mon office tous les livres, papiers et documents, propriété de l'Union, alors en ma possession.

J'obéirai aux lois de l'union et je ferai tout en mon possible pour que tous les autres les respectent également.

Je promets solennellement d'observer toutes ces choses, conscient que violer ce serment me fera passer, aux yeux de tous, pour un homme sans principes et dénué de tout honneur.

Frères: la plus haute ambition à laquelle un homme puisse aspirer, c'est de gagner la confiance de ses semblables.

*Le premier exécutif et les principaux signataires à l'origine de l'Union ouvrière fédérale des policiers, n° 62, en 1918. En bas, au centre, le président Albert Carle.*



*Pendant plus de deux décennies, la Ville et le gouvernement du Québec s'opposent vigoureusement à l'Union des policiers et feront tout pour lui nuire. Le comité exécutif met à pied certains des dirigeants de l'Union, recommande aux officiers et aux constables de quitter le syndicat en laissant planer leur renvoi et force les aspirants policiers à promettre de ne pas en faire partie... Au moment de la première grève, en 1918, les membres travaillent 84 heures par semaine, n'ont droit qu'à une journée de congé toutes les deux semaines et le système de promotion est totalement inéquitable, reposant essentiellement sur le favoritisme. Sans compter qu'à l'époque, les policiers de Montréal sont les moins bien payés des grandes villes canadiennes...*

## RÉSULTAT D'UNE ENQUÊTE ÉCHEVINALE

**LE CONSEIL NE VEUT  
PAS RECONNAÎTRE  
NI TOLÉRER L'UNION  
DES POLICIERS****L'**

union ouvrière fédérale des policiers ne doit pas être reconnue ni tolérée par la ville de Montréal : tel est le verdict rendu, hier après-midi, par le conseil municipal. Et c'est par un vote de 22 contre 10 que le conseil a approuvé le rapport de la commission, qui a fait une enquête dans l'affaire relative à l'union de la police. Le rapport de cette commission, adopté en son entier par le conseil, est ainsi conçu :

“La commission et le service de police a l'honneur de faire rapport que, conformément aux instructions du conseil, elle a fait une étude sérieuse de la question qui lui a été soumise et de la situation existant dans le corps de police; qu'elle a, à cet effet, tenu cinq séances au cours desquelles elle a interrogé les membres de l'état-major de la police, ainsi que les principaux officiers de l'union ouvrière fédérale des policiers No 62, faisant partie du corps de police;

“Qu'après avoir pris connaissance de certaines résolutions adoptées par l'union ouvrière fédérale des policiers No 62, et avoir considéré les déclarations faites par les personnes interrogées et les renseignements obtenus au cours de cette enquête, elle en est arrivée à la conclusion que la cause du malaise est l'existence de l'union de la police, que cette union subsiste contrairement à la sentence arbitrale rendue en janvier par les membres du bureau d'arbitrage appelé à se prononcer sur les conditions existant entre la cité de Montréal et les employés du département de la police, lesquels arbitres avaient été choisis par les citoyens de Montréal et des employés du département de police.

“Qu'une des conclusions du bureau d'arbitrage est à l'effet “que ceux qui sont nommés pour assurer le maintien de la sécurité publique ne doivent pas être liés par des obligations à des sociétés ou à des organisations, qui d'une manière quelconque, pourraient les restreindre ou les embarrasser dans l'exercice et l'accomplissement de leurs fonctions et de leur devoir, – leur premier devoir consistant dans la protection de toutes les classes de la société sans distinction, en tout temps, et dans toutes les circonstances.”

“Que l'existence de cette union est de nature à nuire à l'efficacité du département de police, et à diminuer la somme de protection à laquelle le public a droit.”

“Votre commission est en conséquence d'opinion que l'union ouvrière fédérale des policiers No 62 ne doit pas être reconnue ni tolérée par la cité de Montréal, mais elle n'a pas d'objection à une société mutuelle parmi les membres actifs et en retraite de la force constabulaire.”

Ce rapport est signé par les échevins Sansregret, président; T. O'Connell, Brodeur, Trépanier, DesRoches, Creelman, Bray, Bédard, Gabias et Carmel.

Le vote sur la proposition Brodeur, qui a demandé au conseil d'approuver le rapport ci-dessus, été comme suit :

En faveur : les échevins O'Connell, Rubenstein, Hushion, Elie, Brodeur, Bédard, Creelman, DesRoches, Carmel, Sansregret, Généreux, Langlois, Gabias, Trépanier, Rochon, Savard, Gareau, Tessier, Drummond, Jarry, Bray et Seybold – 22.

Contre : les échevins Turcot, Vandelac, Jacobs, Emond, Quintal, Riel, Lalancette, Lalonde, Vaillancourt et Mongeon – 10.

**RAPPORT DE LA MINORITÉ**

Un rapport de minorité de la même commission signé par les échevins Turcot, Vaillancourt, Lalancette, Lalonde et Quintal, fut rejeté par le conseil, par un vote de 22 contre 10. Les échevins votant pour la proposition Brodeur votèrent contre ce dernier rapport qui se lisait comme suit :

“Que conformément aux instructions du conseil, ils ont étudié ce qui pourrait nuire à l'entente qui doit exister entre les administrateurs de la cité et les membres du corps de police de Montréal :

“Que, après avoir interrogé les membres de l'état-major de la police de Montréal ainsi que certains officiers de l'union ouvrière fédérale des policiers No 62 faisant partie du corps de police, ils en sont arrivés aux conclusions suivantes :

“(1) Considérant que le tribunal de l'arbitrage, par sa sentence en date du 27 janvier 1919, a reconnu la possibilité de l'existence d'une union ouvrière des policiers de Montréal; (2) considérant qu'il est décrété par le statut provincial 11, George V, chapitre 46, que les unions du genre de celle de la police de Montréal doivent, avant de déclarer la grève, se soumettre à la décision du tribunal d'arbitrage; (3) considérant qu'il est pourvu à une pénalité dans le cas où l'union n'aurait pas recours à un arbitrage; (4) considérant que les officiers de l'union de la police consentent à abandonner la fédération des employés municipaux; (5) considérant que tous les débats antérieurs ont porté sur l'existence de la susdite fédération :

“Ils sont d'avis que, sans nuire à la discipline dans le corps de police, une union des employés qui en font partie, pourrait exister, pourvu que cette union ne fasse partie d'aucune fédération d'employés municipaux; et, ils recommandent que copie de la conclusion à laquelle ils en sont arrivés soit transmise aux membres du corps de police de Montréal, par l'entremise du surintendant de ce département.”

# L'ORDRE DU CHEF ENJOIGNANT À TOUS LES POLICIERS DE QUITTER L'UNION A ÉTÉ ENLEVÉ DANS CERTAINS POSTES

**Des officiers auraient déclaré à leurs hommes que l'ordre avait été mal interprété. — Les policiers décidés à faire la grève plutôt que d'abandonner l'Union.**

---

## CABALE EN FAVEUR DE L'UNION, DÉFENDUE

---

**L**es membres de l'Union de la police sont plus fermes que jamais dans leur détermination de ne pas abandonner leur syndicat.

“Il est vraiment ridicule, a déclaré un unioniste à notre représentant hier, de prétendre que nous sommes prêts à obéir à l'ordre qui vient d'être donné. L'Union est plus forte qu'elle n'a jamais été. Peu nombreux sont les agents qui n'en font pas partie. D'ailleurs, nous considérons cet ordre comme illégal. On n'a pas le droit de nous forcer à quitter notre union.”

Tous les Unionistes que nous avons rencontrés, et ils sont nombreux, se sont déclarés du même avis.

Nous sommes informés que l'ordre du chef qui avait été affiché dans certains postes a été enlevé au cours de la journée d'hier. Des officiers auraient expliqué à leurs hommes que l'ordre avait été mal interprété.

Nous sommes informés par ailleurs que l'ordre existe quand même mais qu'on a jugé préférable de ne pas l'afficher, de crainte de soulever trop de susceptibilités. On nous explique à ce sujet que l'ordre avait été donné verbalement par le chef de police et qu'il devait être transmis aux hommes de la même manière. Les officiers qui l'ont affiché auraient donc agi

de leur propre initiative.

Il est probable que certains officiers en rédigeant cet ordre ont forcé un peu la note. Ainsi dans un certain geste, si nous sommes bien informés, l'ordre disait que tout policier qui n'obéirait pas immédiatement à cet ordre serait traduit incontinent devant le chef de police. Cette diversité d'interprétations fut cause, dit-on, que les officiers reçurent instructions de ne pas afficher l'ordre du chef de police. Ces officiers prétendent cependant avoir interprété fidèlement les ordres qui leur ont été donnés.

## TOUTE CABALE DÉFENDUE

Nous avons appris hier que les officiers de

police ont reçu ordre de traduire devant le chef de police tout policier pris à faire de la cabale pour l'Union ou qui manifesterait ses sentiments unionistes de façon trop bruyante. Ainsi un homme qui persistera à crier à qui veut l'entendre qu'il ne sortira jamais de l'Union sera traduit devant le chef pour indiscipline.

Ce sera le commencement. Plus tard on verra peut-être à serrer la vis, mais pour le moment on préfère y aller prudemment.

## VOTE DE GRÈVE?

Un unioniste nous prédit que les agents se mettront en grève avant la fin de l'année si l'ordre n'est pas révoqué. Les membres de l'Union songeraient même à prendre des procédures pour faire annuler cet ordre. À une assemblée générale des membres de l'Union qui aura lieu la semaine prochaine, cette question sera tout probablement soulevée.

On discutera aussi tout probablement sur l'opportunité de déclarer la grève au cas où les choses s'aggravaient encore.

## UNION vs DISCIPLINE

Si la plupart des agents sont en faveur de l'Union, il n'en est pas de même des officiers de police, principalement des capitaines, dont

la plupart ne font plus partie de ce syndicat. Il est certain que plusieurs officiers sont retournés dans les rangs de l'Union, mais on nous affirme que la grande majorité des officiers ne sont plus partisans de l'Union.

“L'Union a fait un tort considérable à la discipline, a déclaré un officier de police à notre représentation hier après-midi.

“C'est que l'Union a pour but, ajoute-t-il, de grouper ensemble en un corps solidaire tous les membres de la force constabulaire à partir des capitaines jusqu'aux tourne-clefs. Aucun membre de l'Union n'est supposé en dénoncer un autre. On voit dans quelle situation se trouvent les officiers qui ne peuvent rapporter un homme pour indiscipline ou mauvaise conduite pour l'unique raison que ce dernier appartient à la même Union. J'ai appris de bonne source que des officiers avaient été grossièrement insultés par des membres de l'Union qui menacèrent de les dénoncer aux autres unionistes parce qu'ils ne se montraient pas assez “bons garçons”.

“La discipline et l'Union de la police sont deux choses incompatibles. Les agents de police sont en quelque sorte un corps de police militaire et pas plus que les soldats ils ne devraient avoir droit de former une Union.”

# Section Musée

## Saviez-vous que...



Par Jean-Marc  
De Nobile

**L**e logo du Musée de la police est une reproduction graphique de l'aile ouest du Marché Bonsecours, situé rue St-Paul dans le Vieux-Montréal. Il fut inauguré le 4 janvier 1847; son sous-sol

ouest fut utilisé comme le quartier général du corps de la police de la Cité de Montréal de 1848 à 1878.

Sources et références : *Dossier création de la Société du Musée de la police.*

En 1663, le gouverneur de Maisonneuve demandait aux citoyens de Ville-Marie de bien vouloir se porter volontaire pour former un corps de milice nommé « Sainte-Famille de Jésus, Marie et Joseph ».

139 citoyens ont donc offert leurs services. Ils furent partagés en 7 groupes de 20 ayant à leur tête un chef secondé par un caporal nommé par les hommes.

Quatre ans plus tard, M. de Maisonneuve organisa un véritable corps de police, sous la direction de cinq citoyens importants, qui agissaient en même temps comme juges de paix.

Sources et références : « La police de Montréal a fêté son centenaire », *Revue A.A.A.*, n° 50, p. 241 et 245, Archives de la Ville de Montréal.

En 1676, la maréchaussée veille à l'observance de la loi quant à l'heure de fermeture des hôtelleries. Un règlement de la police datant de 1676 défend de « donner à boire passé neuf heures du soir sous peine d'amende ».

De plus, du fait que l'équilibre démographique n'était pas encore établi, les hommes recherchaient la joyeuse compagnie chez les cabaretières, telles : « La Folleville » et « La Saint-Michel », établissements ayant pignon sur rue à Montréal et Lachine. Ces endroits étaient habituellement fréquentés par de belles femmes à la cuisse alerte. Ce climat de libertinage oblige l'autorité policière à exercer une vigilance active sur les cabarets, lesquels doivent fermer leurs portes **au couvre-feu sonnant (9 heures pm)**.

Sources et références : *La vie libertine en Nouvelle-France au dix-septième siècle*, Robert-Lionel Séguin, vol. 1, p. 113.

Mais l'histoire nous démontre que de nombreuses structures parapolicieres se sont succédées par la suite, les villes de Montréal et Québec ayant entrepris de nombreuses démarches auprès du gouvernement afin de gérer leur propre corps de police.

Le premier règlement sur la circulation remonte à avril 1716 alors que l'intendant Bégon faisait afficher un règlement défendant à toute personne conduisant une carriole ou montant un cheval, de faire trotter ou galoper son animal à la sortie de l'église avant que les gens en sortant ne soient à au moins 10 arpents des lieux.

Sources et références : *Vie quotidienne en Nouvelle-France*, Raymond Douville et Jacques-Donat Casanova, p. 215. Recherches : M<sup>me</sup> Alma Marchand, 2015/2016.



Ce n'est qu'en 1843 que Montréal réussit finalement à mettre son projet à exécution, duquel est né le **Service de police de Montréal**.

La Cour municipale de Montréal fut créée sous le nom de **Cour du recorder** de la Cité de Montréal en

vertu de la Charte de Montréal en 1851, sanctionnée par le gouvernement de l'Union du Canada ainsi que par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867. La Cour passe alors sous la juridiction de la province de Québec. Elle subira un autre important changement en décembre 2000.

À l'origine, le mandat de la Cour du recorder était de recouvrer les dettes, amendes et pénalités payables à la Ville. En fait, elle constituait un tribunal civil et pénal de première instance. Pour sa part, la Cour municipale de Montréal appliquera des lois québécoises telles que la Charte de la Ville de Montréal, le Code de sécurité routière et également des législations fédérales tels : le Code criminel et les règlements de la Commission des ports nationaux, sa juridiction s'exerçant principalement sur le territoire de l'île de Montréal.

Sources et références : Section des archives, Ville de Montréal, p. 76, *Fonds Cour municipale de Montréal (1867-2001)*, p. 1. Recherches : M<sup>me</sup> Alma Marchand, 2015/2016.

Pour ceux et celles qui ont travaillé aux enquêtes et qui devaient inscrire leurs entrées et sorties ainsi que **tenir un registre** de leurs enquêtes, voici donc l'origine de ces pratiques au sein du Service de police de Montréal. C'est en **1887**, alors que **le bureau des détectives** comptait 8 enquêteurs (4 parlant français et 4 anglais), afin d'assurer un minimum de contrôle, les détectives, lors de déplacements, devaient inscrire dans un registre les heures de sortie et les destinations.

Dans un troisième registre, il était inscrit les plaintes à être enquêtées, par quel enquêteur ainsi que les renseignements sur chacune des plaintes et le nom de l'enquêteur.

Sources et références : *Premières structures et évolution de la police de Montréal (1796-1909)*, Jean Turmel, p. 95-96.



En **1940**, la maison Smith devient le poste de police du Mont-Royal et un poste de secourisme. Le territoire du parc est alors patrouillé à pied et à cheval par 21 policiers. L'hiver, 12 d'entre eux sont affectés à la patrouille en ski.

L'été, leur principale fonction est de maintenir la surveillance dans le secteur du lac aux Castors où ont lieu des spectacles en plein air (Open Air Playhouse et les Compagnons) et des représentations théâtrales.

Au rez-de-chaussée de la maison, il y avait une salle de premiers soins et les bureaux de police. Les dépendances de la maison étaient utilisées comme écurie de la police et ateliers de la division de l'entretien du parc.



C'est à la suite de plusieurs constructions sur la montagne **entre 1956 et 1960**, ainsi que celle de la voie Camillien-Houde et des stationnements près de la maison Smith et du lac aux Castors, que l'on construit un nouveau poste de police pour la **Police montée de Montréal** et pour y

héberger aussi l'**escouade canine** sur le dit nouveau chemin Camillien-Houde.

Sources et références : Archives de la Ville de Montréal, Collection Direction des Parcs, Poste de Police et de premiers soins, 1940-1960. – Dossier cavalerie Société du Musée de la police de Montréal.

C'est le **31 juillet 1945** que la **Revue des agents de police** (ancêtre de notre journal *La Flûte*) fut fondée, et le même jour, le trésorier d'alors, M. Jean-Paul Lapointe, proposa la fondation d'une **caisse d'économie** pour les policiers de Montréal. Sa première parution fut le 15 février 1946 et il n'y avait que 24 pages.

Nombreuses sont les **décorations et médailles** qui furent décernées aux policiers et policières depuis la création du Service.

La **Médaille d'honneur des banques canadiennes pour action policière méritoire** fut développée au début des années 1970 par l'Association des banquiers canadiens en partenariat avec l'Association canadienne des chefs de police.

Elle reconnaît des actions exceptionnelles dans la lutte contre le crime dont font l'objet les banques au Canada.

Depuis **1972**, l'Association des banquiers canadiens a rendu hommage à **233 policiers à travers le Canada**. Cette médaille d'honneur est remise annuellement lors d'une cérémonie tenue lors de la conférence de l'Association des chefs de police.

Sources et références : Association des banquiers canadiens, Dossier Société du Musée de la police de Montréal, 2016.

C'est le **23 mars 1979** que M. Roland Bourget annonçait la **fin de l'utilisation des motos en hiver**. Depuis leur apparition en 1918, les motos ont toujours roulé l'hiver; on y posait une nacelle latérale (*side-car*). Et lors des tempêtes de neige, les motards avaient comme consigne de passer au garage municipal pour faire poser des chaînes.

Mais voilà qu'en 1979, la compagnie Harley-Davidson mettait fin aux motos munies de transmission avec une vitesse pour le recul. Les 96 motos à nacelle latérale furent progressivement remplacées par des véhicules automobiles pour ces agents de circulation.

Sources et références : Dossier Circulation, Société du Musée de la police de Montréal, *La Presse*, Montréal, 23 mars 1979.



## SPÉCIAL 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE MONTRÉAL (EXPO 67)

### *Saviez-vous que...*

**L**e 4 janvier 1967, le Service de police de Montréal émettait la **directive spéciale 67-S-1** afin d'informer son personnel de la refonte de la carte policière, indiquant du même coup la **fermeture du poste 2** (centre-ville Sud et Est) qui était alors entouré des postes 1 (Vieux-Montréal), 4 (devenu 33 et ensuite une partie des PDQ 21 et 22) et 6 (devenu 52 et ensuite PDQ 23).

On y note aussi que la motorisation du Service et l'expansion des facilités de radiocommunications a fait en sorte qu'en janvier 1967 la flotte automobile regroupait 700 véhicules, dont 90 % d'entre eux étaient équipés de radios, comparativement à 350 en 1957, alors que la plus grande partie du travail policier se faisait à pied par les factionnaires.

Le 11 janvier 1967, le SPM émettait la directive spéciale 67-S-2 « **Plaques d'immatriculation 1967.** »

À cette époque, les véhicules automobiles et camions étaient dotés de deux plaques, l'une à l'avant et l'autre à l'arrière.

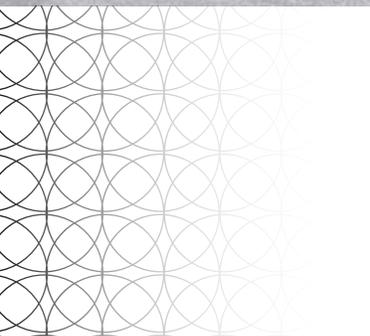
Pour souligner l'Exposition universelle de Montréal, le gouvernement provincial avait autorisé que les plaques d'immatriculation 1967 arborent les inscriptions suivantes :



**en haut de la plaque**, centré et en lettres majuscules, « **Montréal** »; **au centre de la plaque**, « **EXPO 67** » en gros caractère avec **une fleur de**

**lys à sa gauche**; au bas de la plaque, l'année, le numéro de l'immatriculation et, à sa droite, QUÉ. La plaque était blanche avec les lettres et chiffres surélevés en rouge.

Afin de préparer ses effectifs opérationnels pour la tenue de l'Expo 67, le Service émettait la directive spéciale 67-S-8 concernant les « **Immunités et privilèges** » de certains représentants d'États étrangers afin de guider les policiers lors d'interventions de nature criminelle ou autre.





Voici un **rappel des effectifs assignés au poste de l'Expo 67** qui couvrait alors quatre zones : l'île Sainte-Hélène, l'île Notre-Dame, la Cité-du-Havre et La Ronde.

1	inspecteur (M. A. Rousseau)
2	capitaines
4	lieutenants
14	sergents
1	sergent de cavalerie
104	constables (agents)
8	cavaliers
1	lieutenant-détective
8	sergents-détectives
8	agents enquêteurs

Le personnel **policier du SPM** travaillant en uniforme sur le site de l'Expo 67 portait le **nouveau képi rond** monté de l'insigne de képi avec matricule, tandis que les patrouilleurs affectés à l'île de Montréal portaient encore le képi à pointes monté de l'insigne.

Pour leur part, le personnel patrouilleur de la **Police de la ville de Dorval**, qui portait habituellement un **uniforme kaki**, devait aussi porter, pour la période de l'Expo 67, un **casque de type « safari »**.



Durant la période de l'Expo 67, le Service pouvait compter sur une **banque de 40 policiers par relève** pouvant être affectés à une ou des **tâches protocolaires ou d'apparat** telles que la visite d'un chef d'État, une réception protocolaire ou une cérémonie quelconque.

Une procédure spéciale émise à cet effet mentionnait **qu'il devait y avoir, en tout temps, un minimum de 30 policiers en devoir pouvant être appelés à ce type de fonction**. Une fois l'événement terminé, ils devaient reprendre leur service à leur poste d'attache, jusqu'à la fin de leur quart de travail.

On pouvait aussi faire appel à dix autres policiers travaillant sur la prochaine relève ou sur la première relève. Ces policiers étaient alors rémunérés en temps supplémentaire.





On dénonce aussi la conduite de certains chauffeurs de taxi qui servent de rabatteurs pour certains de ces débits de boisson.

**Quelques jours avant l'ouverture de l'Expo 67, l'escouade de la Moralité démantelait un vaste réseau de prostitution** comprenant une centaine de prostituées. L'organisation était divisée en cinq districts couvrant l'ensemble de l'île de Montréal et fonctionnant sur appels téléphoniques. À l'époque, il s'agissait du plus gros réseau organisé jamais mis au jour au Québec!

Sources et références : Pierre de Champlain, p. 155-156.

C'est en juillet 1967 que le SPM annonçait, par le biais de la **directive spéciale 67-S-35**, la restructuration de la **Section Aide à la Jeunesse** et la **création d'unités préventives décentralisées au niveau des postes**. Leur tâche principale était de travailler auprès des jeunes. Ces agents et agentes devaient porter l'uniforme contrairement aux autres policiers et policières demeurant à la Section Aide à la Jeunesse centralisée, voués aux enquêtes, en tenue de ville et utilisant des autos banalisées lors de déplacements.

En 1966, en prévision de la venue de l'Expo 67, le directeur du Service de police de Montréal, **M. Jean-Paul Gilbert, est parti en guerre contre les clubs de nuit malfamés faisant fi du Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture**. Aussi, il oblige les propriétaires de certains clubs et cabarets à éclairer d'avantage leur établissement suite à de nombreuses plaintes de vols à la tire ou autres types de crimes.



Jean-Paul Gilbert



Aide à la Jeunesse

### **Salaire comparatif d'un policier 1<sup>re</sup> classe en janvier 1967**

Saint-Michel	6 400 \$
Anjou et Saint-Léonard	6 500 \$
LaSalle et Verdun	6 800 \$
Montréal et Pointe-Claire	7 000 \$
Montréal-Nord	7 100 \$
Vancouver	7 296 \$ (salaire le plus élevé au Canada)

En avril 1967, un peu avant l'inauguration de l'Expo 67, la **Régie des alcools du Québec procède à une série d'audiences** afin de juger de la pertinence de renouveler certains permis de boisson d'endroits licenciés problématiques.

Le président de la Régie, le juge Lacoste, en profite pour mettre en garde les propriétaires fautifs de bien aviser le personnel responsable de leur établissement, que suite à une plainte fondée, la RAQ utiliserait son pouvoir pour suspendre le ou les permis de l'établissement visé, pour une période qu'elle jugerait adéquate.

Sources et références : Article de P. De Larochelière, ex-directeur de la Fraternité des policiers de Montréal, *Revue des agents de police* - Septembre 1967, p. 17.



## Saviez-vous que...

**E**n 1946, malgré le fait que la Seconde Guerre mondiale venait de se terminer, il était très difficile pour le Service de police de Montréal de recruter des nouveaux policiers. On décida alors de revoir certains critères de sélection, dont ceux du poids et de la taille, en exigeant maintenant 5 pi 8 po de taille et 145 livres pour le poids. En 1951, c'est l'âge de l'embauche, à titre de cadet-policier, qui passait de 21 à 19 ans.



*M<sup>e</sup> Pacifique Plante*

Pour ceux qui ne s'en souviennent pas, ce n'est que 20 ans plus tard que l'âge légal passera de 21 ans à 18 ans. Par conséquent, entre 1951 et 1972, le postulant devait obtenir l'autorisation de ses parents avant d'appliquer, et il devait faire de même pour l'obtention d'un permis de conduire.

C'est aussi en août 1946, alors que se font diverses démarches en vue d'obtenir la tenue d'une enquête publique sur la corruption impliquant certains policiers ainsi que des élus municipaux dans le domaine des « maisons de jeu et paris ainsi que la prostitution et les maisons closes », que le directeur du Service de police de Montréal, M<sup>e</sup> Fernand Dufresne, fait nommer M<sup>e</sup> Pacifique Plante à titre d'avocat adjoint au SPM. M<sup>e</sup> Plante devait agir officiellement à titre de conseiller légal de l'escouade de la Moralité. Ce dernier défrayera rapidement et pendant longtemps la une de tous les journaux de Montréal en dénonçant « haut et fort » la corruption à Montréal.

Sources et références : Jean Turmel, 1901-1971, p. 181-182.

La veille du jour de l'An 1946, M<sup>e</sup> Fernand Dufresne démissionne de ses fonctions après 15 années à titre de directeur du Service de police de Montréal. Cette démission survient après des révélations explosives



*24<sup>e</sup> Contingent de candidats-policiers  
Montréal — 30 mai 1951*



*M<sup>e</sup> Fernand Dufresne*

de Louis Berkowitz, un gangster montréalais qui avait tué, quelques mois plus tôt, Harry David, le chef du crime organisé à Montréal. Ces révélations ont été faites alors qu'il témoignait sur certaines activités illicites de l'escouade de la Moralité de la police de Montréal lors de son procès pour meurtre.

De 1946 à 1954, la flotte automobile du Service a augmenté progressivement, passant de 150 autos en 1946 à 214 en 1947, 252 en 1950 et 275 en 1954. Pour sa part, les motos ont aussi connu une augmentation significative, passant de 65 motos en 1950 à 101 en 1954.





*Albert Langlois*

C'est en 1948 que le nouveau directeur du Service, M. Albert Langlois, crée une troisième division de la Sûreté (les Enquêtes criminelles) qui couvrira tout le territoire au nord de la rue Mont-Royal, à Montréal. Les trois divisions seront chacune sous la responsabilité d'un inspecteur adjoint.

Pour leur part, la section spécialisée des Homicides, la section des Vols de coffre-fort et à main armée ainsi que la Brigade nocturne demeureront sous le commandement d'officiers en charge (capitaines-détectives).

Sources et références : Jean Turmel, 1909-1971, p. 201.

C'est aussi en 1948 que l'escouade de la Moralité juvénile deviendra le « Bureau préventif » afin de répondre aux nouveaux besoins que pose la délinquance juvénile. Ne comprenant que 41 policiers à son effectif lors de sa création, son nombre a presque doublé en deux ans pour atteindre 80 personnes en 1952.

On nommera deux sergents policières en 1950 (nom officiel des premières femmes officiers, qui n'avaient pas l'autorité de donner des ordres aux constables masculins).

En 1950 entre en vigueur le projet de loi 67 interdisant aux syndicats policiers déjà existants de s'associer, prétextant que seule l'association (syndicat) locale avait les qualifications nécessaires pour négocier des contrats de travail au nom de ses membres.

Les policiers de Montréal adoptaient donc une nouvelle constitution et créaient la « Fraternité des policiers de Montréal » ayant à sa tête son fondateur et président, M. Jean-Paul Lapointe. Cette nouvelle association sera reconnue par la Commission des relations de travail du Québec cette même année.

Sources et références : Jean Turmel, 1909-1971, p. 195-196.

C'est le 2 novembre 1950 que débute la Commission d'enquête Caron, présidée par l'honorable juge François Caron de la Cour supérieure, faisant suite au dépôt de 15 000 accusations précises portées contre 58 officiers de la police de Montréal et cinq membres ou ex-membres du comité exécutif de la Ville de Montréal, en rapport avec la collusion et la corruption dans le monde illégal des « maisons de jeu et paris et les maisons de débauche et la prostitution ».

Par le passé, ce problème avait déjà été abordé par deux autres importantes commissions d'enquête, soit l'Enquête Cannon en 1909 et l'Enquête Coderre en 1924, et ce, sans pour autant avoir apporté des correctifs durables.

La Commission Caron a siégé pendant trois ans et demi; il y a eu 335 séances où ont été entendus 373 témoins et plus de 5 000 documents et dossiers déposés.

Le juge Caron prendra 18 mois afin de rédiger son rapport.

Il termine son rapport en déclarant coupables 20 officiers gradés ou ex-officiers de police dont le directeur Albert Langlois et l'ex-directeur M<sup>e</sup> Fernand Dufresne. Des accusations seront portées contre eux.

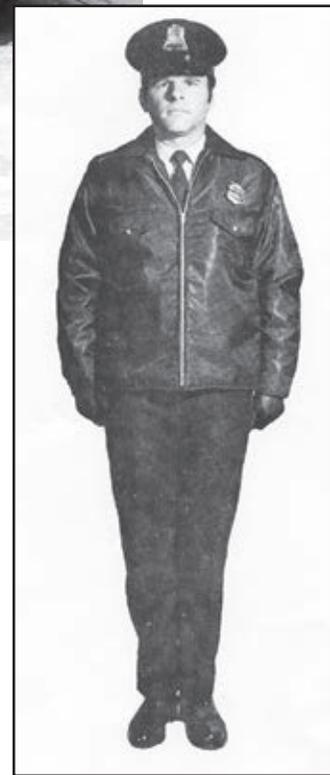
Dans les rangs des policiers de la base, cela va apporter une certaine méfiance envers les officiers supérieurs qui durera pendant de nombreuses années.

M. Langlois aura gain de cause en appel et sera réintégré à ses fonctions cinq ans plus tard, soit en 1957.

Sources et références : J. Turmel, 1909-1971, p. 181 à 190.  
Marcel Sarrazin, *Le rôle, les fonctions et l'efficacité de la police*, p. 79.  
Pierre De Champlain, p. 64, 81-82.



*Jean-Paul Lapointe*



C'est en 1967 que le Service de police de Montréal émettait la directive générale 67-GP-4 concernant l'usage de la sirène.

Dans la partie IV intitulée « Il est défendu d'utiliser la sirène » et dans laquelle on énumère les situations où l'utilisation de la sirène est prohibée, on met l'accent sur le transport de blessés ou malades en insistant sur le fait qu'il a été clairement démontré par les hautes autorités médicales (dont celles de l'hôpital Notre-Dame de Montréal, responsable de la formation des ambulanciers du SPM) que l'élément temps n'est pas un facteur important dans la presque totalité des cas et que, au contraire, la vitesse et le bruit sont souvent cause d'aggravation de l'état du patient.

Toutefois, l'utilisation de la sirène était permise lorsque l'on avait raison de croire que la vie d'un citoyen ou d'un confrère était gravement menacée.

C'est en juillet 1970 que le SPM émettait la directive générale 67-GP-5a afin de mettre à jour une procédure antérieure concernant le « courrier interne du Service ». Cette directive avait pour but d'assurer la fluidité du courrier inter-service entre les postes, les sections, les escouades et le quartier général via la section courrier.

Elle définissait avec précision la manipulation du courrier dès ses débuts jusqu'à sa réception au centre de tri et, finalement, à son point de chute.

On y définissait aussi le rôle des policiers divisionnaires affectés à cette importante tâche, incluant les heures de perception du courrier et allant même jusqu'à la couleur

externe des poches servant au transport de celui-ci, soit : poche de couleur brique à son départ des régions, des postes et autres, et de couleur vert pâle à l'extérieur, lors de sa distribution aux régions, postes et autres.

Afin de régler un dilemme concernant le début du port du blouson de nylon, c'est en septembre 1973 que le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal actualisait la directive générale 67-GP-8b en rapport avec la « Tenue et maintien ». On retrouvait dans celle-ci la façon réglementaire de porter le blouson de nylon d'hiver (*celui de printemps/automne ne viendra que plus tard*) dont la fermeture éclair ne devait pas descendre plus bas que la bordure supérieure des rabats de poches.

C'est le 1<sup>er</sup> juillet 1974 qu'entraient en vigueur la loi touchant « l'interception des communications privées, téléphoniques ou autres » communément appelée « La loi sur l'écoute électronique ».

Le SPCUM émettait alors la directive générale 74-DG-6 s'adressant à tout le personnel du Service, concernant l'entrée en vigueur de cette loi, créant les balises auxquelles tous les corps policiers du Canada devaient dorénavant se référer afin d'obtenir l'autorisation des tribunaux pour utiliser cet outil d'enquête et énumérant les crimes pouvant faire l'objet de l'écoute.

La directive 74-DG-6 désignait la Section de recherche sur la criminalité (SRC) comme étant la seule section autorisée du SPCUM à faire de l'interception électronique et plus spécifiquement les membres (*policiers pour la majorité*) déjà affectés à cette tâche, avant l'entrée en vigueur de la loi. Toutefois, ceux-ci devaient recevoir l'autorisation spécifique et par écrit du procureur général de la province pour faire de l'interception électronique, conformément à la nouvelle loi (*dont celui qui écrit ce texte*).

Il est à noter que certaines des personnes de la liste de noms fournis par le SPCUM furent refusées par le bureau du Procureur général de la province.

Il faut noter qu'avant que la loi ne soit adoptée, les grands services de police du Canada qui utilisaient déjà l'interception électronique comme moyen d'enquête, avaient des représentants pour assister les législateurs dans la rédaction des balises qui devaient encadrer l'utilisation de ce mode d'enquête.

Sources et références : *Livre des directives générales du SPM/SPCUM 1974/1984* et expérience professionnelle du rédacteur.



**Gilles Masse**

page 10, le combat que mènent les sergents-détectives Audette et Racette concernant le port de la barbe et qui étaient alors suspendus pour refus de la couper. Il va sans dire que l'exécutif de la Fraternité et ses membres appuyaient inconditionnellement ces deux policiers.

C'est à la page 2 de la première édition en forme de papier journal de la revue *La Flûte* (vol. 32, n° 1) d'octobre 1976 que le nouveau président élu de la Fraternité des policiers de la CUM, M. Gilles Masse, présentait les orientations de la nouvelle revue *La Flûte* qui devra maintenant s'adresser aux policiers et leur famille, et ce, sans commandites publicitaires.

C'est aussi dans ce numéro que M. Gilbert Côté, alors responsable du volet discipline, commente à la



**Père Bertrand-Marie Boulay, aumônier**

Finally, c'est dans la revue *La Flûte* de janvier 1977 (vol. 33, n° 1), que le père Bertrand-Marie Boulay, aumônier du Service, père dominicain, annonçait sa retraite après avoir servi 25 années auprès des policiers et policières et leur famille.

Durant cette période, il a marié près de 1 000 policiers ou policières, baptisé plus de 500 de leurs enfants, officié les funérailles de près de 300 policiers, encore au Service ou retraités, sans compter les milliers d'interventions auprès des policiers actifs, retraités, les veuves et leur famille, ainsi qu'auprès des malades.

Il expliquait que, à l'âge de 62 ans, après avoir servi les membres pendant ces dernières 25 années en étant disponible 24 heures par jour, 365 jours par année, il était très fatigué et qu'il comptait prendre du repos. Il évoquait aussi le changement de mentalité et la place qu'occupait maintenant la religion auprès de la nouvelle génération dans le choix qu'il avait fait de se retirer.



**Gilbert Côté**

## Votre Musée au travail

Afin de répondre aux nombreuses demandes de membres et organismes œuvrant au 480, rue Gilford à Montréal, votre Musée a effectué un nouveau montage d'anciennes pièces, équipements et documents dans le présentoir qui nous a été gentiment offert, gracieusement de la Fraternité des policiers et policières de Montréal.

Alors lorsque que vous aurez l'occasion d'y passer, prenez le temps d'y jeter un coup d'œil pour voir si vous pouvez identifier et mettre une date aux pièces en montre.

## Nouvelles de votre Musée

### À venir en 2018

Dans le cadre du **100<sup>e</sup> anniversaire de l'escouade de motos du SPM**, nous avons préparé un **calendrier souvenir** qui compte une quarantaine de photos couvrant le dernier siècle (motos, motards et textes explicatifs) qui est en vente depuis le mois de novembre 2017.

Dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Expo universelle de Montréal de 1967, les bénévoles du Musée ont travaillé sur un montage qui est exposé devant la vitrine du hall d'entrée du quartier général de la police de Montréal au 1441, rue Saint-Urbain.

Vous pouvez y voir des photos, équipements et pièces de toutes sortes utilisées par le personnel sur le site même.

Nous nous impliquerons aussi dans l'organisation des activités soulignant cet important anniversaire. Nous vous tiendrons informés lors de la parution de la prochaine revue *La Flûte*.



## Information sur le Musée

Nous sommes situés au quartier général du SPVM, au 1441, rue Saint-Urbain à Montréal. Le Musée est accessible sur demande les mardis entre 9 h et 14 h ainsi que les jeudis entre 9 h et 12 h.

Pour une visite guidée ou pour de l'information, composez le **514 280-2043**. Si nous sommes absents, veuillez laisser un message sur le répondeur. Vous pouvez également nous joindre par courriel à l'adresse : **musee.police@spvm.qc.ca**.

Et n'oubliez pas de nous contacter si vous avez de vieilles pièces d'uniforme, photos, découpures de journaux ou autres dont vous voulez vous départir.

Si vous aimez lire des pages sur l'histoire de la police de Montréal ainsi que des corps policiers l'ayant façonné, vous pouvez aussi vous rendre sur le site du SPVM, cliquez sur l'onglet « Découvrir le SPVM » et ensuite sur « Capsules historiques » où vous pourrez lire de nombreux textes écrits par notre collègue Robert « Bob » Côté. Bonne lecture!

Finalement, nous remercions nos partenaires financiers sans lesquels plusieurs projets n'auraient pas vu le jour :

- L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal;
- La Caisse Desjardins des policiers et policières;
- La Fraternité des policiers et policières de Montréal;
- Le Service de police de la Ville de Montréal;
- L'Association des policiers et policières retraités de Montréal;
- L'Association professionnelle des officiers de direction.

## Recherche, conception et texte

**Jean-Marc De Nobile**, responsable des communications

**Avec la précieuse collaboration de :**

**Gilles Landriault**, directeur de l'imagerie

**Alma Marchand**, recherchiste

**Louise Côté**, conservatrice

## Appel à tous

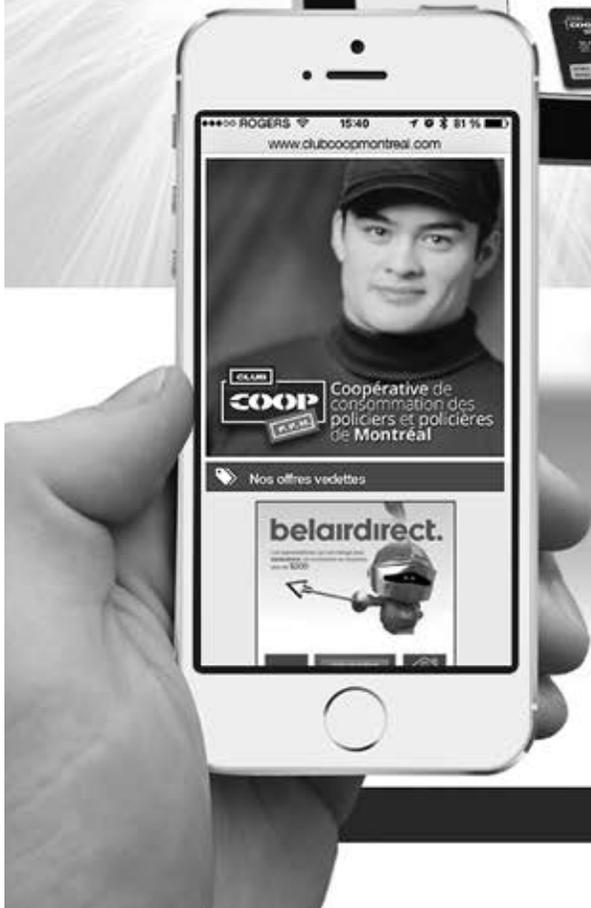
Le Musée est toujours à la recherche de bénévoles pour occuper des fonctions de soutien dans les domaines suivants :

- Recherche (documents, livres, archives et photos) et identification des pièces;
- Archivage (identification, préservation, entreposage);
- Informatique (saisie de données, photos et recherches);
- Gestion et entretien des véhicules (autos et motos), déplacements, exposition, etc.;
- Contrôle des ventes d'objets promotionnels (gestion, inventaire);
- Aide au montage;
- Guide lors de visites individuelles ou en groupe;
- Entretien général et manutention.



| Depuis 1949 |  
514-527-8251

RÉFÉREZ-NOUS UNE ENTREPRISE NOUS SAURONS VOUS REMERCIER!



Coopérative de consommation  
des policiers et policières de Montréal

[www.clubcoopmontreal.com](http://www.clubcoopmontreal.com)



## *La Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal* **PLUS VIVANTE QUE JAMAIS!**

**A**yant passé au travers de quelques coups difficiles cette année, la Symphonie vocale a su relever ses manches et ajuster ses cordes vocales afin de persévérer dans sa mission de procurer joie, amour et réconfort à la grande famille policière.

En effet, le 25 mai dernier, notre ami Gilles Sauvageau décédait d'un cancer de la plèvre à l'âge de 73 ans. En plus d'être un excellent choriste, Gilles était vice-président de l'APPRM tout en étant impliqué dans le Club de chasse et pêche.

Quelques mois plus tard, le 15 octobre, Réal Forget, un choriste avec la Symphonie depuis 1981, décédait de la maladie de Parkinson à l'âge de 77 ans.

Nous avons honoré nos deux amis en les accompagnant, par notre présence et notre chant lors de leurs funérailles respectives.

Dans toutes ces épreuves, le destin nous a favorisé en nous faisant connaître de nouveaux confrères qui ont décidé de se joindre à notre belle grande famille. Messieurs Martin Lemieux, André Vohl et Steeve Lagueur ont joint les rangs du groupe. De plus, nous avons eu le bonheur d'assister au retour de Guy Aubin, Georges Généreux et Normand Prévost. Quel réconfort pour un président qui voyait les effectifs se réduire rapidement!

De plus, je tiens à souligner encore une fois l'appui inconditionnel de nos associations policières. La Fraternité, l'ABRPPVM et la Caisse Desjardins ont procédé au

renouvellement des uniformes des choristes de la Symphonie vocale. Nous sommes très fiers de ce changement et remercions nos organismes impliqués.

À la suite de tous ces changements, notre saison 2017-2018 a débuté en septembre. Nous pratiquons tous les lundis de 19 h à 21 h 15 à la Fraternité. Bienvenue aux intéressés!

Après des apparitions à Ottawa pour la Journée commémorative et à la Messe du souvenir sur la rue Laurier, les concerts en résidences et en églises ont été lancés à l'automne : Saint-Jérôme, Saint-Hilaire, Laval, Repentigny, Pointe-aux-Trembles, Montréal, sans oublier Ville Mont-Royal avec notre consœur policière sociocommunautaire Nadine Corbeil.

N'oubliez pas que vous pouvez suivre les déplacements de la Symphonie vocale sur sa page Facebook. D'autres concerts sont prévus au début 2018 à Montréal, Anjou et Montréal-Nord, sans oublier notre rendez-vous, en mai, au dîner communautaire au PDQ-26, organisé par la policière Elizabeth Kraska.

Nous continuons à être présents lors de funérailles de policiers à la demande des familles.

## *On souhaite vous voir!*

Le 21 avril 2018 à 19 h 30 et le 22 avril 2018 à 14 h, la Symphonie vocale présentera son concert biennal dans le cadre de son 62<sup>e</sup> anniversaire d'existence au Théâtre Mirella et Lino Saputo du Centre Leonardo da Vinci, situé au 8370 du boulevard Lacordaire (derrière l'hôtel de ville) à Saint-Léonard. Nous souhaitons ardemment offrir les deux représentations à guichets fermés comme ce fut le cas en 2016! Sous le thème : « Le temps d'une chanson », les gens sur place pourront constater que malgré une moyenne d'âge de 70 ans, ces hommes et femmes qui composent la Symphonie vocale sont remplis de talent, de joie et de bonheur à chanter pour vous. Encore cette année, la diversité du répertoire de notre directeur musical, M. Rolland Côté, la qualité des interprétations et la coloration sonore du groupe de musiciens sous la gouverne de M<sup>me</sup> Denyse Rhault sauront vous combler!

On vous attend! N'hésitez pas à communiquer avec moi par téléphone au : **514 258-0475** ou par courriel : **ycote564@videotron.ca** si vous désirez des billets (25 \$).

**Yvan Côté**, président  
SVFPPM



# APPR

## *Une association engagée et près de ses membres*

**L'**

Association des policiers et policières retraités de Montréal a pour but de promouvoir et de protéger les intérêts de ses membres, d'être à leur écoute et de planifier des activités à caractère social, culturel et sportif de qualité et accessibles.

L'APPRM, au 31 décembre 2017, comptait 3 703 membres retraités, 3 173 membres actifs et 495 conjoints

survivants et tous sont conviés à participer aux différentes activités organisées par l'Association.

L'année 2017 fut une année d'engagement envers nos membres pour leur offrir, une fois de plus, une multitude d'activités exceptionnelles.

Plus de 3 800 billets (membres et non-membres) ont été vendus en 2017. Le conseil d'administration de l'APPRM remercie tous les membres et non-membres de leur belle participation. Voici quelques-unes de nos activités pour 2018. Soyez des nôtres!

- Ligue de quilles
- Ligue de hockey
- Ski de soirée (Saint-Sauveur)
- Journée de plein air hivernale (ski de fond/raquette)
- Partie de cartes
- Cabane à sucre
- Sortie casino (buffet/spectacle)
- Vins et fromages
- Golf les lundis et mercredis
- Pétanque et fers
- Soirée Homards (Laval)
- Séjour Saguenay/Lac-Saint-Jean
- OSM (Place des Arts)
- Souper Théâtre d'été (2)
- 41<sup>e</sup> Tournoi de golf
- Journée de plein air (Îles de Boucherville)
- Méchoui
- Bal annuel
- Coloris d'automne (Train Orford)
- Souper automnal
- Messe du souvenir
- Soirée des fêtes
- Messe de Noël

# Conseil d'administration de l'Association des policiers et policières retraités de Montréal



**Robert Babeu**  
PRÉSIDENT



**Pierre-Paul Lirette**  
VICE-PRÉSIDENT



**Denis Monet**  
SECRÉTAIRE



**Gaétan Charette**  
TRÉSORIER



**Dominique Boucher**  
ADJOINTE AU SECRÉTAIRE



**Jean-Pierre Claude**  
ADJOINT AU TRÉSORIER



**Alain Boyer**  
DIRECTEUR AUX RELATIONS  
EXTÉRIEURES



**Jean Riopel**  
DIRECTEUR DE SOUTIEN



**Claudette Boileau**  
DIRECTRICE REPRÉSENTANT  
LES CONJOINTS SURVIVANTS



**Joël Savard**  
DIRECTEUR REPRÉSENTANT  
LES MEMBRES HONORAIRES



# *Caisse Desjardins des policiers et policières*

## **LA force financière au service de la grande communauté policière!**



- ❖ numéro de téléphone unique à travers la province;
- ❖ ligne sans frais en Amérique du Nord;
- ❖ services-conseils mobiles et en Web-conférence;
- ❖ 7 centres de services pour mieux satisfaire nos membres!

Téléphone : 514.VIP(847).1004  
 Sans frais : 1.877.VIP(847).1004  
 Télécopieur : 514.487.1004



[www.caisse-police.com](http://www.caisse-police.com)



[@caissepolice](https://twitter.com/caissepolice)



[facebook.com/caissepolice](https://facebook.com/caissepolice)

### **Siège social**

460, rue Gilford  
 Montréal (Québec) H2J 1N3

### **Centres de services :**

#### **Sûreté du Québec – Montréal**

Grand Quartier général  
 1701, rue Parthenais, 2<sup>e</sup> étage  
 Montréal (Québec) H2K 3S7  
 Téléc. : 514.526.6312

#### **Couronne Nord**

3010, chemin de la Rivière-Cachée  
 Boisbriand (Québec) J7H 1H9  
 Téléc. : 450.435.0606

#### **Couronne Sud**

1560, rue Eiffel, bureau 200  
 Boucherville (Québec) J4B 5Y1  
 Téléc. : 450.655.2868

### **École nationale de police du Québec**

#### **Services-conseils sur rendez-vous**

Centre de l'information et du savoir  
 350, rue Marguerite-D'Youville  
 Nicolet (Québec) J3T 1X4

#### **Québec**

Quartier général de la Sûreté du Québec  
 1050, rue des Rocailles  
 Québec (Québec) G2K 0H3  
 Téléc. : 418.622.8081

#### **Outaouais**

259, boulevard St-Joseph, bureau 303  
 Gatineau (Québec) J8Y 6T1  
 Téléc. : 819.772.0647



**Desjardins**

# LES PRUDENTS EN FONT LONGTEMPS.



**CONDUISEZ VOTRE MOTONEIGE EN SÉCURITÉ POUR VOUS AMUSER PENDANT DES ANNÉES.**

VITESSE, ALCOOL, PORT DU CASQUE, PLANS D'EAU: SOYEZ VIGILANTS.

ENSEMBLE   
on fait avancer le Québec

Québec 

*Le télégramme réinventé  
pour être présent  
quand c'est le temps!*



IMMOBILIER ~ AFFAIRES ~ SYMPATHIE ~ FÉLICITATIONS ~ ANNIVERSAIRE ~ HOSPITALISATION ~ NAISSANCE

### *Notre mission*

Transmettre les messages de nos clients rapidement, avec précision, de façon officielle, dans plusieurs langues, et ce, partout dans le monde, en utilisant les technologies de communication les plus récentes et les plus innovatrices. Répondre spécifiquement à vos besoins, et ce, en toute confiance, discrétion et confidentialité.

**WWW.TELEGRAMMES.COM**

*Mettez notre expertise à votre service*

Téléphone : 1 88 TELEGRAM ou 1 888 353-4726

Télécopieur : 1 800 363-7087

Courriel : [info@telegrammes.com](mailto:info@telegrammes.com)

**Le seul et unique service de télégramme!**